

ORDRE DU JOUR (extra 20 octobre 2015)

1. *Programmation TECQ – Entériner résol. 2015-10-208*
2. *WI-FI*
3. *Plan directeur des Parcs*
4. *Centre Communautaire – Vanités*
5. *Règlement 2015-0 Entretien rue DeChantal (ptie privée)*
6. *Numérotation Civique – Information*
7. *Période de questions*
8. *Levée de la séance*

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-LUCIEN

À une séance extraordinaire, tenue le mardi 20 octobre 2015, à 9 h 00 à la salle municipale, à laquelle sont présents, M. François Bernard, maire suppléant, Mme Sylvie Lampron, MM David Gauthier, Daniel Gaudet, Mme Ghislaine B.Lampron conseillers, tous formant quorum dudit Conseil sous la présidence de Madame la mairesse.

L'avis de convocation ayant été transmis en conformité, la séance est ouverte. La directrice générale/secrétaire-trésorière est présente.

1. *Programmation TECQ – Entériner résol. 2015-10-208*

Il est proposé par David Gauthier et résolu à l'unanimité d'entériner la résolution # 2015-10-208, attestant la programmation TECQ 92014-2018) comportant les coûts réalisés véridiques et qui reflète les prévisions de dépenses des travaux admissibles jusqu'au 31 mars 2016.

Il est proposé par le Conseil que la Municipalité atteste par la présent résolution que la programmation TECQ (2014-2018) ci-jointe, comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de dépenses des travaux admissibles jusqu'au 31 mars prochain.

Adopté # 2015-10-208 (le 13 octobre 2015)

		<u>Programmation Précédente</u>		<u>Programmation Corrigée</u>	
		Coûts prévus	Coûts réalisés	Coûts prévus	Coûts réalisés
2014-2015	Rte Rivières		315 876 \$		315 876 \$
2015-2016	4 ^e rang	283 500 \$			240 665 \$
2015-2016	Rte Rivières	0 \$		16 295 \$	
2016-2017	Rte Rivières	194 228 \$		220 768 \$	

Adopté # 2015-10-209

2. *WI-FI*

Information : Le WI-FI devrait être disponible au centre communautaire et sur le terrain municipal l'environnant, à la mi-novembre 2015.

3. *Plan directeur des Parcs*

L'item est retardé.

4. *Centre Communautaire – Vanités*

Suite à vos demandes, une première vérification vous a été transmise et suite aux discussions, des informations seront prises pour vous les transmettre à la prochaine plénière.

5. *Règlement 2015-057 Entretien d'hiver et d'été des chemins du domaine Talbot (partie privée)*

ATTENDU QUE pour donner suite à la requête des contribuables du domaine Talbot (partie privée), afin que la municipalité prenne en charge l'entretien d'hiver et d'été des chemins dudit domaine;

ATTENDU QUE les contribuables dudit domaine sont majoritairement consentants à ce qu'une taxe spéciale soit imposée pour les frais d'entretien des chemins du domaine;

ATTENDU QUE les propriétaires des chemins sont d'accord avec cette pratique;

ATTENDU QUE les propriétaires des chemins et les propriétaires riverains des chemins, déchargent la municipalité de toutes responsabilités découlant de l'entretien d'hiver et d'été dudit chemin par un entrepreneur choisi par la Municipalité de Saint-Lucien;

ATTENDU QUE la municipalité imposera aux propriétaires du Domaine 100% des coûts d'entretien par voie d'une taxe spéciale et que la répartition sera faite sur la base de part égale et uniforme à chacun des propriétaires concernés;

ATTENDU QU' un avis de motion a dûment été donné à une séance antérieure;

Il est proposé par Ghislaine B.Lampron et résolu unanimement d'adopter le règlement 2015-057, établissant l'entretien des chemins du domaine Talbot, comprenant le déneigement, le sablage à la demande de l'inspecteur et le nivelage de la chaussée, soit par une taxation spéciale imposant 100 % des frais d'entretien, répartis à part égale et uniforme à chacun des propriétaires.

Le préambule à ce règlement faisant partie intégrante dudit règlement.

Le présent règlement entrera en vigueur selon toutes les dispositions du Code des Municipalités.

Adopté # 2015-10-210

6. Numérotation Civique – Information

Lorsque la réglementation l'implantation de la numérotation civique sera complétée, un avis de motion sera demandé et une soirée d'information pourrait être planifiée afin de permettre aux contribuables d'avoir toutes les données pertinentes sur l'implantation et l'installation des plaques d'identification de numéros civiques sur notre territoire.

7. Période de questions (début 9 h 07 / maximum 30 min.)

8. Levée de la séance

L'ordre du jour étant écoulé, la séance est levée à 9 h 07.

François Bernard, maire suppléant

Lynda Lalancette, dg/secr.-trés.